

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 6 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de C PASTRE), JY MEYER (proc de C FAURE), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD, C HADDAD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S GENEST), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHIER, P DUPONT, R MOULIN, D BERAL, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de G SAUCLES), G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Procurations : 7

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/10/2025

Secrétaire de séance : Jean-Luc ARNAUD

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, S CAVIGGIA, B TEYSSIER, J LAFFONT, J SEBASTIEN, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON.

Objet : Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) photovoltaïque - AXE 2 du PCAET « Exploiter localement nos énergies renouvelables ».

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) poursuit son engagement en faveur de la transition écologique et met en œuvre les actions de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'axe 2 « *Exploiter localement nos énergies renouvelables* » et plus particulièrement l'action 2.3 « *Favoriser le développement de toutes les énergies renouvelables* » ainsi que l'action 2.4 « *Encourager le développement des énergies renouvelables participatives* » démontrent la volonté d'atteindre les objectifs énergétiques fixés sur son territoire.

La CCBA a identifié le solaire photovoltaïque comme une filière prioritaire en raison de son fort potentiel local.

En 2021, un recensement des sites propices à l'installation de centrales solaires a été mené avec le bureau d'études Cytélia et l'appui d'un cabinet juridique, permettant d'établir un catalogue de projets à potentiel technico-économique favorable.

Le projet initial, fondé sur la vente totale de l'électricité produite et la création d'une société d'économie mixte, a été réorienté en raison de l'évolution du contexte énergétique et de la baisse des tarifs de rachat. La collectivité souhaite désormais favoriser l'autoconsommation collective, modèle plus adapté à la valorisation locale de l'énergie produite. L'autoconsommation collective consiste à produire de l'électricité localement (par exemple grâce à des panneaux photovoltaïques installés sur un bâtiment communal) et à la partager entre plusieurs consommateurs proches géographiquement (habitants, entreprises, bâtiments publics...).

Le catalogue existant constitue la première grappe de développement, susceptible d'être complétée par d'autres sites présentant un intérêt technico-économique avéré.

Vu les réunions des groupes de travail des 6 mai et 16 septembre 2025, organisées sous la présidence du Président de la CCBA, en présence de la Vice-Présidente, des élus des communes concernées et des services techniques associés au projet ;

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20251106-DEL06112025-03-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Vu la conférence des maires en date du 1^{er} octobre 2025, au cours de laquelle la volonté de déposer un AMI a été présentée et validée.

Vu l'avis du Bureau en date du 2 septembre 2025

Afin de concrétiser la démarche, la CCBA lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à sélectionner un ou plusieurs partenaires chargés de :

- Proposer des scénarios de montages financiers et juridiques,
- Réévaluer et enrichir le portefeuille de projets,
- Développer, construire et exploiter les installations,
- Assurer la maintenance et la gestion administrative et juridique.

Les propositions devront privilégier :

- L'autoconsommation collective,
- Un modèle économique durable,
- Une approche respectueuse de l'environnement et de l'urbanisme.

Ce projet contribue directement à l'atteinte des objectifs du PCAET, à la transition énergétique du territoire et favorisera des retombées économiques locales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

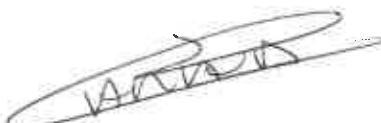
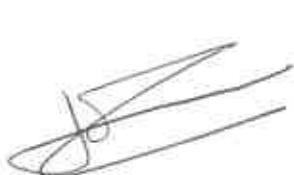
- Approuve le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement de projets photovoltaïques en autoconsommation collective ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives et contractuelles nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 7 novembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jean-Luc ARNAUD.



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20251106-DEL06112025-03-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025